



**MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE**
59158
Tél : 03.27.26.82.64

E-mail : contact@flineslesmortagne.fr

Arrêté n° 61/2026 : Autorisation de dépôt de benne sur le domaine public face au 18 rue Marceau Tison, du 3 au 30 septembre 2026.

Le Maire de la Commune de Flines-lez-Mortagne,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,
Vu la demande présentée le 2 septembre 2026 par la SARL PEREZ Frères, 78 place de Rouillon 59158 Flines-lez-Mortagne, afin d'obtenir une autorisation de dépôt de benne face au 18 rue Marceau Tison 59158 Flines-lez-Mortagne.

ARRETE

Art. 1^{er}. - Le pétitionnaire est autorisé dans les fins de sa demande aux conditions ci-dessous énoncées.

Art. 2. - La benne sera déposée sur le trottoir face au 18 rue Marceau Tison sans empiètement sur la voie publique.

Art. 3. - Le demandeur devra prendre toutes dispositions et mesures de sécurité concernant la signalisation, ainsi que la visibilité de jour comme de nuit de la benne et veiller à ce que la circulation des usagers, des véhicules et des piétons ne soit pas perturbée.

Art. 4. - La présente autorisation est valable pour une période allant du 3 au 30 septembre 2026.

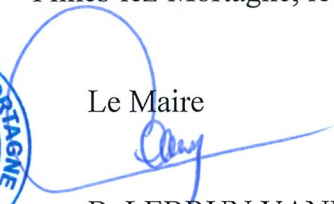
Art. 5. - Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Lecelles sera chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation lui sera transmise ainsi qu'à :

- La SARL PEREZ Frères de Flines-lez-Mortagne,
- Monsieur le Commandant du CIS de Mortagne du Nord,
- Monsieur le Président du SIAVED de Douchy-les-Mines.

Flines-lez-Mortagne, le 3 septembre 2026



Le Maire


B. LEBRUN VANDERMOUTEN